

L'eau vous consulte : encore 1 mois pour donner votre avis



Les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « **Questions importantes et le calendrier de travail** » pour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Sdage 2016-2021.

>> [répondez au questionnaire en ligne](#)

Note de l'agence de l'eau pour le rapport annuel des maires



Le rapport annuel du maire sur le **prix et la qualité de l'eau et l'assainissement** est un temps important d'information des habitants.

Depuis 2010, la loi demande au maire de joindre à son rapport annuel la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention. Cette note est téléchargeable...

>> [voir la note](#) ( - 1 Mo)

Lettre d'information de l'agence de l'eau



Quelques thèmes abordés dans la lettre n° 70 (mars 2013) :

- L'eau vous consulte,
- rapport annuel du maire : note sur les redevances de l'agence de l'eau,
- Restauration des milieux aquatiques, quelle maîtrise d'ouvrage ?
- algues vertes : les premières chartes de territoire, évaluation des aides de l'agence en faveur des milieux aquatiques, Rencontre de l'eau « Eau & agriculture », ...

>> [voir la lettre](#) ( - 1,3 Mo)

S'informer sur le 10^e programme



De **février à avril 2013**, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a organisé **9 rencontres locales** pour informer ses interlocuteurs des **priorités et des modalités d'aides de son 10^e programme**.

Le 11 avril à Vannes, la rencontre est consacrée au **volet littoral du 10^e programme**

(>> voir le [programme et s'inscrire en ligne](#)).

>> voir les [diaporamas présentés lors des réunions](#)

Une affiche pour la journée mondiale de l'eau



A l'occasion de la **journée mondiale de l'eau le 22 mars 2013**, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a diffusé auprès des écoles, collèges et lycées une **affiche de sensibilisation sur le thème « Il y a de la vie dans l'eau ! »**.

Elle a été réalisée dans le cadre du concours d'affiches organisé annuellement par l'agence de l'eau.

>> [voir l'affiche et le recueil](#)

Etude des dispositifs d'épuration des industries agroalimentaires



L'agence de l'eau a souhaité **étudier les dispositifs d'épuration des industries agroalimentaires** au regard de **l'équilibre de la fertilisation phosphorée**.

L'étude évalue **les impacts techniques, économiques et environnementaux** des différentes filières de traitement envisageables pour respecter les dispositions 3B-1 et 3B-2 du Sdage liées à la prévention des apports diffus de phosphore

>> [consulter l'étude](#)

Trophées de l'eau : une centaine de candidats en lice



Les Trophées organisés tous les 2 ans par l'agence de l'eau **permettent de récompenser les actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques**.

La liste des candidatures aux Trophées 2013 est désormais close.

103 candidatures participent à cette édition. Elles émanent des collectivités du bassin, d'entreprises industrielles ou agricoles, d'associations, d'établissements

publics.

>> voir le [communiqué et la liste des candidats](#)

Fréquence grenouille : préservons les zones humides



Du **1er mars au 31 mai 2013**, les 6 agences de l'eau sont partenaires du réseau des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles de France dans l'opération Fréquence Grenouille. Pour sa 19^e édition, Fréquence Grenouille est l'occasion de **sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver les zones humides**, milieux de vie indispensables à l'équilibre de notre planète.

>> [voir le communiqué](#)

>> voir le site www.reseau-cen.org

Données « prélèvement eau potable »

Les données relatives aux prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable de 2008 à 2010 sont en ligne.

>> [consulter les données](#)

Déchets dangereux pour l'eau, télédécarez

L'agence de l'eau Loire Bretagne reconduit pour son 10^e programme (2013-2018) un dispositif d'aide à la collecte et au traitement des déchets dangereux pour l'eau produits par les artisans et les petites entreprises.

Le site de **télédéclaration « déchets dangereux pour l'eau » est en ligne sur le site**. Il est réservé aux collecteurs conventionnés avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

>> [voir le site "Extranet déchets"](#)

Editeur : Agence de l'eau Loire-Bretagne
www.eau-loire-bretagne.fr